

Évreux.

Intrusion dans un lycée

Parce qu'on aurait dérobé un portable dans le gymnase d'un lycée ébroïcien, J.Y. (25 ans) était venu demander des explications, sa petite amie étant la victime. Et comme son intrusion « **non autorisée dans l'enceinte de cet établissement scolaire** » lui était reprochée par un conseiller d'éducation, le justicier crut bon outrager l'intervenant du lycée d'État.

Convoqué à une audience de CRPC (Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité), où on lui aurait proposé une peine symbolique avec son accord, l'intrus violent et grossier a omis de se présenter.

On lui avait reproché, également, d'avoir porté des coups à une élève mineure. Ce qui lui a valu une nouvelle convocation à l'audience collégiale. De nouveau absent, il aurait pu écoper d'une amende demandée par le substitut Benjamin Lakhdari.

Finalement, le tribunal a réduit cette amende à 400 €, malgré l'absence d'avocat de la défense et de l'intéressé.